

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE25

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 46, substituer aux mots :

« stockages souterrains »,

les mots :

« stockage souterrain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel